

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté n° 615 du 16 JUL. 2018

habilitant les établissements de l'enseignement supérieurs à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et fixant le nombre de postes ouverts au titre de l'année universitaire 2018-2019

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu le décret présidentiel n°17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethani 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire ;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008, portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, de master et du diplôme de doctorat ;
- Vu le décret exécutif n°16-176 du 9 Ramadhan 1427 correspondant au 14 juin 2016, fixant le statut-type de l'école supérieure ;
- Vu l'arrêté n°547 du 2 juin 2016, fixant les modalités l'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenances de la thèse de doctorat ;
- Vu les procès-verbaux des réunions des conférences régionales des universités du centre, de l'est, et de l'ouest ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale à la formation de troisième cycle ;

A R R E T E

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté n°547 du 2 juin 2016 susvisé, le présent arrêté a pour objet l'habilitation des établissements de l'enseignement supérieur, mentionnés ci-après, à formation en vue de de l'obtention du diplôme de doctorat au titre de l'année universitaire 2018-2019 :



- **Universités** : Université des Sciences et de Technologie Houari Boumediene, Université d'Alger1, Université d'Alger2, Université d'Alger3, Université de Tizi-Ouzou, Université de Bejaia, Université de Boumerdes, Université de Bouira, Université de Blida1, Université de Blida2, Université de Médéa, Université de Ghardaïa, Université de Djelfa, Université de Khemis-Milliana, Université de Laghouat, Université de Constantine1, Université de Constantine2, Université de Constantine3, Université de Emir Abdelkader des Sciences Islamiques de Constantine, Université de Annaba, Université de Batna1, Université de Batna2, Université de Biskra, Université de Bordj Bou Arreridj, Université d'El Oued, Université d'El-Tarf, Université de Guelma, Université de Jijel, Université de Khenchela, Université de M'sila, Université de Ouargla, Université de Oum El Bouaghi, Université de Sétif1, Université de Sétif2, Université de Skikda, Université de Souk Ahras, Université de Tébessa, Université d'Adrar, Université de Béchar, Université de Chlef, Université de Mascara, Université de Mostaganem, Université d'Oran1, Université d'Oran2, Université de Saida, Université de Sidi Bel Abbas, Université de Tiaret, Université de Tlemcen, Université des Sciences et de Technologie d'Oran.
- **Centres Universitaires** : Centre Universitaire de Tamanrasset, Centre Universitaire de Tipaza, Centre Universitaire de Mila, Centre Universitaire de Aïn Témouchent, Centre Universitaire d'El-Bayedh, Centre Universitaire de Maghnia, Centre Universitaire de Naama, Centre Universitaire de Ghelizane, Centre Universitaire de Tissemsilt.
- **Ecoles** : Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Ecole Nationale Polytechnique d'Alger, Ecole Nationale Supérieure Agronomique, Ecole Supérieure de Commerce, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, Ecole Nationale Supérieure d'Informatique, Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, Ecole Nationale Supérieure des Sciences Politiques, Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique, Ecole Nationale Supérieure des Statistiques et d'Economie Appliquée, Ecole Nationale Polytechnique de Constantine, Ecole Nationale Polytechnique d'Oran.

Art 2 : La liste des établissements habilités et le nombre de postes ouverts, figurent dans l'annexe du présent arrêté.

Art 3 : Les formations doctorales sont habilitées pour une durée de trois (03) ans, à compter de la date de leur première ouverture, sous réserve des dispositions des articles 3 et 19 de l'arrêté n°547 du 2 juin 2016 susvisé.

Art 4 : Le directeur général des enseignements et de la formation supérieurs et les chefs des établissements de l'enseignement supérieur, susvisé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger, le

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique*



ملحق بالقرار رقم 612 المؤرخ في 16 جويلية 2018
والمتضمن تأهيل جامعة العلوم والتكنولوجيا بوهران لضمان التكوين لئيل شهادة الدكتوراه
ويحدد عدد المناصب المفتوحة بعنوان السنة الجامعية 2018-2019



Grand Domaine	Domaine	Filière	Spécialité/Options	Nombre de postes par option	Type (H/R)	Nombre de postes	Responsable
SPI	SM	Physique	Physique et Technologie des Rayonnements	03	H	09	BELBACHIR Ahmed Hafid
			Physique Energétique	03	H		
			Physique de la Matière Condensée	03	H		
	Télécommunications		Sécurité dans les Réseaux	03	H	10	ALI PACHA Adda
			Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)	04	H		
			Cryptographie et Sécurité des Données	03	H		
			Automatique et Informatique Industrielle	05	H		
			Automatique des Systèmes	05	H		
	Automatique		Mécatronique	05	H	15	HADIBY GHOU Rachida
			Impact des Défaillances des Onduleurs sur le Fonctionnement des Entraînements Electrique	03	H		
			Identification des Défaillances Mécaniques des Entraînements Electriques pour la Nouvelle Technique	03	H		
			Technique Electrique Appliquées au Diagnostic de Machines Spéciales	03	H		
	ST	Electrotechnique			09	BENDIABDELLAH Azeddine	

ملحق بالقرار رقم 615 المؤرخ في 16 جويلية 2018
والمتضمن تأهيل جامعة العلوم والتكنولوجيا بوهران لضمان التكوين لنيل شهادة الدكتوراه
ويحدد عدد المناصب المفتوحة بعنوان السنة الجامعية 2018-2019



Grand Domaine	Domaine	Filière	Spécialité/Options	Nombre de postes par option	Type (H/R)	Nombre de postes	Responsable
SSH	STAPS	Activité Physique et Sportive Educative	النشاط البدني الرياضي المدرسي	03	R	03	MEHIDI Mohamed
SV	SNV	Sciences Biologiques	Génétique	03	H	09	ZEMANI Faouzia
			Biologie Moléculaire	03	H		
			Biologie Cellulaire et Cellulaire	03	H		